

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 MAI 2026**

***ORDRE DU JOUR/RESUMES***

# **SOMMAIRE**

**I) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

**II) - EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**III) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES**

## **I) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2026

## **II) - EXAMEN DES DELIBERATIONS**

**2026/S4/001 Centre Communal d'Action Sociale : élection des membres du Conseil Municipal - Annule et remplace la délibération n°2026/S3/007**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2026/S3/007 du 8 avril 2026 afin de procéder à une nouvelle élection des membres au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**2026/S4/002 Election des conseillers territoriaux au Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine - Annule et remplace la délibération n°2026/S3/004**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2026/S3/004 du 8 avril 2026 en procédant à une nouvelle élection des 8 conseillers territoriaux supplémentaires représentant la ville de Gennevilliers au conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine. Les huit conseillers territoriaux sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne parmi les conseillers municipaux.

## **III) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES**

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.